

# Le féminin dans la langue: un espace de variation et de réflexion

au nom de la Délégation à la langue française de la Suisse romande:

Jean-François De Pietro, délégué  
Marie-José Béguelin, présidente

*“Ich denke immer im Sinne von “le soleil” et “la lune”, das Umgekehrte in unserer Sprache ist mir konträr, so dass ich immer machen möchte “der grosse Sonn” und “die Mündin”. [...] so geht es einem oft, dass man mit dem äusserlichen Benehmen der Sprache uneins ist und ihr Innerstes meint.”*

R. M. Rilke (dans une lettre à Nanny Wunderly-Volkart, 4.12.1920)

## *1. Une réflexion conduite au sein de la Délégation à la langue française*

Interpellée à différentes reprises à propos de la féminisation des termes de métiers (fonctions, grades, titres) et, plus épisodiquement, à propos de certaines pratiques de féminisation touchant à la rédaction des textes, la Délégation à la langue française de Suisse romande (DLF)<sup>1</sup> a pris connaissance des débats en cours; elle a rencontré diverses personnalités — en particulier les représentantes de “Bureaux cantonaux pour l’égalité”—, et elle a rédigé un avis à l’intention de la ministre de l’éducation du canton du Jura. A un moment où la "féminisation du langage" fait l’objet de nombreuses discussions, voire de polémiques assez vives, la DLF a souhaité faire entendre la voix de linguistes — professionnels de la langue et membres d’un organisme officiel — qui se veulent sensibles aux enjeux sociaux associés à la promotion sociale des femmes, mais qui s’attachent aussi à fonder d’éventuelles recommandations officielles sur une connaissance aussi rigoureuse que possible du fonctionnement de la langue française, de son évolution et des mécanismes sociolinguistiques qui la sous-tendent. Une des préoccupations de la DLF est, par ailleurs, de

---

<sup>1</sup> La Délégation à la langue française est un organisme mandaté par la Conférence intercantonale de l’instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) afin d’assurer les contacts avec les organes similaires des autres pays francophones et de suivre les discussions qui ont cours à propos de la langue française, par exemple les propositions de rectifications orthographiques (Délégation à la langue française, 1997).

veiller à une certaine coordination entre les décisions prises dans les différents cantons, et à un échange d'informations satisfaisant entre les différents pays, dans et hors de l'espace francophone.

Les observations présentées ici ont été en grande partie discutées, ajustées, puis entérinées par les membres de la DLF; elles ont également fait l'objet d'une consultation au sein du groupe Bally<sup>2</sup>. Toutefois, il ne faut pas y voir des conclusions péremptoires, mais plutôt des jalons en vue d'une réflexion qui est loin d'être parvenue à son terme.

Après un bref *rappel du problème*, destiné à situer le débat à la fois d'un point de vue scientifique et d'un point de vue social (§ 2), on présentera ci-dessous les grands traits de la *situation actuelle* et des principales actions déjà entreprises en Suisse (§ 3); on proposera ensuite quelques *réflexions d'ordre linguistique et sociolinguistique* à propos des aménagements linguistiques proposés ou envisagés (§ 4); ces réflexions s'articuleront en deux parties: d'abord une analyse linguistique (4.1), puis quelques constats relatifs aux modalités d'action sur les usages langagiers (4.2); pour terminer, une *synthèse conclusive* suggérera quelques pistes pour une action future (§ 5).

## ***2. Une approche — parmi d'autres — du problème***

Comme le relève le document intitulé *Formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs*, édité par la Chancellerie fédérale (1991, p. 8), l'impératif de l'égalité de traitement de la femme et de l'homme possède depuis 1981 une base juridique. Cependant, pour devenir une réalité, "ce principe doit être traduit dans la vie quotidienne par toutes les personnes concernées"; d'autre part, toujours selon ce document, "les pratiques linguistiques font naturellement partie de cette égalité vécue".

Les arrière-plans du débat, on le voit, sont particulièrement complexes, et suscitent certaines interrogations: ainsi, on peut se demander s'il est judicieux d'agir sur les pratiques langagières en vue d'assurer l'égalité entre les sexes; et si oui, on peut se demander de quelle manière il convient de procéder. Intervenir sur la langue est-il un moyen efficace de réparer les injustices sociales? Les réponses que l'on peut apporter à une telle question ne sont pas simples, car on doit malheureusement constater que la distance de la parole aux actes est souvent immense... D'emblée, on peut également relever que plusieurs dimensions, hétéroclites, de la réalité langagière sont concernées par ce problème: le lexique et le discours,

---

<sup>2</sup> Commission de l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP), formée de linguistes et didacticiens issus des universités et des instituts de formation de Suisse romande.

les pratiques et les représentations, la linguistique (en particulier la morphologie et la morpho-syntaxe), mais aussi la sociologie et la psychologie sociale...

D'un point de vue théorique et (socio)linguistique, la réflexion sur les liens entre langue et société, autrement dit sur la manière dont le langage reflète, modèle et, parfois, contribue à transformer les comportements et les rapports sociaux est déjà ancienne (Whorf,      ). Pour le problème qui nous occupe, le débat, encore largement ouvert, porte essentiellement sur les points suivants:

a — Les possibilités mêmes d'une action volontariste sur la langue, respectivement d'une action sur la société à travers une action sur la langue (cf. ci-dessus).

b — Les liens entre genre grammatical et sexe. Sur ce point, les linguistes sont d'accord pour opérer une distinction très claire entre ces deux notions. Elles ne peuvent pas être confondues, comme le montrent les différences observables d'une langue à l'autre (*la jeune fille/das Mädchen*, etc.), ainsi que les nombreux exemples de discordance potentielle entre genre grammatical et genre "sémantique" ou référentiel, tels que *la personne, la victime, la vedette, la recrue, le soprano, le premier violon*, etc.

c — Les relations que les locuteurs entretiennent avec leur langue, en particulier les représentations qu'ils s'en font. Cela revient à poser ici la question de la manière dont les personnes des deux sexes vivent et se représentent leur langue, et les liens que certains établissent — consciemment ou non — entre genre grammatical et sexe<sup>3</sup>. Il est à souligner que ces représentations ne peuvent être ramenées purement et simplement à des déviations qui viendraient pervertir une réalité préexistante, scientifiquement avérée: les représentations font en effet partie intégrante du fonctionnement des langues et peuvent conditionner leur évolution, comme le montrent, entre autres, les cas de "fausses étymologies".

A.-M. Houdebine (1995, 339 - 340) fait ainsi la remarque suivante: "Tout arbitraire qu'il soit morphologiquement parlant, le genre en français est porteur d'une valeur sexuée quand il est utilisé dans un lexique animé humain"; en outre, "quand il s'agit de la langue poétique, de celle du rêve ou de la publicité, la valeur sexuée analogue à celle du genre morphologique est utilisée", même pour le lexique inanimé (cf. notre

---

<sup>3</sup> A.-M. Houdebine parle à ce propos de "l'imaginaire linguistique des sujets". (1995, 338; 1998)

exergue, ainsi que les nombreuses métaphores féminines pour *la mort, la liberté, etc.*<sup>4</sup>).

Il n'en reste pas moins — et les linguistes sont largement d'accord sur ce point — que le fondement sexuel naturel n'est pas *constitutif* du genre dans la langue (il suffit de songer à la masse des inanimés pour lesquels la différence d'article est totalement immotivée: *le* fauteuil, *le* gouvernement, *la* chaise, *la* menace; seuls quelques-uns de ces termes étant, à l'occasion et métaphoriquement, réinvestis d'une valeur sexuée). Les langues ont en effet besoin de l'arbitrarité; et elles fonctionnent à l'aide d'oppositions marquées morphologiquement, qui peuvent être activées si nécessaire, mais aussi neutralisées dans certains contextes énonciatifs.

Parallèlement aux discussions linguistiques, s'est instauré un débat public sur l'expressions du féminin dans les langues, suscité principalement par des femmes qui ne se reconnaissaient pas, ou plus, dans les usages actuels. Ce débat — d'ordre non plus linguistique mais sociologique — est lié à l'accession d'un nombre croissant d'entre elles à des professions, titres et grades supérieurs souvent dépourvus de dénominations distinctes pour le genre féminin. Quoiqu'on puisse discuter l'affirmation selon laquelle les femmes auraient aujourd'hui déjà accès à l'ensemble des métiers et professions, un document édité par *l'Office de la langue française du Québec* résume bien la situation: "L'actualité de cette question tient à ce que, non seulement les femmes ont accès à l'ensemble des métiers et professions, mais qu'elles souhaitent de plus en plus que l'on emploie des dénominations féminines pour les désigner" (p. 3).

En écho au point (c) ci-dessus, soulignons que l'existence de ce débat public est une réalité sociale, dont on ne peut que prendre acte — quelles que soient par ailleurs les conclusions auxquelles parviennent les scientifiques quant aux fondements linguistiques du problème, et quelles que soient les réponses qu'on tentera d'y apporter.

Plus profondément, une volonté s'est exprimée d'utiliser la langue comme moyen pour promouvoir une plus grande égalité, comme levier d'une action sociale. Comme le dit le Guide belge, "il est parfois bon d'aider les mentalités à progresser" (p. 5). Cela, à l'évidence, nous ramène au point (a) du débat théorique brièvement évoqué.

Bref, il est normal que le langage change, à travers les usages qui en sont faits. Et il n'y a pas de raison que tel ne soit pas le cas dans ce domaine symbolique des enjeux sociaux actuels — pour autant, toutefois, que les usagers soient partie prenante du processus.

---

<sup>4</sup> En espagnol, il existe deux termes pour la mer: *el mar*, masculin, lorsqu'il s'agit de l'étendue d'eau; *la mare*, féminine, pour la poésie, lorsqu'il s'agit d'une entité personnalisée.

### 3. La situation actuelle en Suisse

La problématique esquissée ci-dessus reflète une situation qui se retrouve dans un certain nombre de pays, mais avec des intensités diverses selon l'ampleur des revendications féministes, plus anciennes et plus prononcées aux USA et dans les pays germanophones.

En Suisse — pays où la promotion politique de la femme est historiquement récente<sup>5</sup> —, il faut rappeler, outre les décisions politiques déjà mentionnées, le document édité en 1991 par la Chancellerie fédérale (*Formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs*) ainsi que le *Dictionnaire féminin - masculin des professions, des titres et des fonctions*, publié conjointement par les cantons de Genève et du Jura en 1991 également — documents qui représentent les premières tentatives de concrétisation des décisions politiques. Par la suite, d'autres cantons, d'autres institutions ont édité leurs propres directives. Dans le contexte de l'école, on signalera les recommandations de la CDIP/CH d'octobre 1993 relatives à l'égalité de l'homme et de la femme dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation<sup>6</sup>, ainsi que l'ouvrage de Th. Moreau, *Pour une éducation épiciène* (1994).

Trois particularités nous semblent caractériser la situation qui prévaut actuellement en Suisse francophone:

1. Initié par les milieux féministes, le débat sur la formulation non sexiste est à présent, dans une large mesure, porté par des institutions administratives de type "Bureau pour l'égalité", "Bureau pour la famille", etc.
2. Le mouvement est beaucoup plus actif dans la partie germanophone du pays que dans les régions francophone et italophone. Il est d'ailleurs frappant d'observer que certaines solutions proposées pour la rédaction en français, ou plutôt imposées par certaines rédactrices, reviennent à transposer en français des procédés qui ont été appliqués en allemand — non sans susciter certaines réticences :

(...) c'est d'abord le souci de la construction européenne (...) qui nécessite une compétence plurilingue et pluriculturelle de touTEs les citoyenNEs. (...)  
(B. Forster Vosicki, in *Babylonia* 4, 1997, p. 13)<sup>7</sup>

---

<sup>5</sup> Rappelons qu'il y a trente ans, les Suissesses n'avaient pas encore le droit de vote... Encore aujourd'hui, elles ne sont que 3% à figurer dans le corps professoral des universités suisses.

<sup>6</sup> [3ème recommandation] "L'enseignement et les moyens d'enseignement doivent être conçus dans un esprit d'ouverture et dans le respect de la diversité des deux sexes au niveau du langage et de toutes les autres formes de communication".

<sup>7</sup> L'usage de majuscules, qui est systématique à l'initiale des substantifs en allemand, y est parfois appliqué à l'intérieur même des mots, à l'initiale du morphème de féminin: *die LehrerInnen*, etc.

3. On peut faire état, aujourd'hui, d'un consensus relatif à propos de la féminisation du *lexique*, qui permet, dans certains types de textes comme les appels de candidature ou les textes juridiques, l'établissement de formulations explicites, clairement non discriminatoires. Cependant, comme au Québec (Bouchard et al., ici-même), certains termes<sup>8</sup>, certains choix morphologiques, certaines techniques de rédaction comme celle qui vient d'être illustrée, restent très controversés dans le public. Quant aux consignes de rédaction qui ont des incidences discursives (accords, usages des pronoms, etc.), elles sont beaucoup moins bien accueillies et soulèvent des problèmes sur lesquels nous reviendrons plus bas.

#### **4. Réflexions d'ordre linguistique et sociolinguistique**

La DLF a principalement réfléchi à deux aspects distincts du débat en cours:

1. L'analyse linguistique (et psycholinguistique) des propositions formulées;
2. Les modalités générales d'une action, quelle qu'elle soit, sur la langue et ses usages.

Reprenons brièvement ces deux points:

##### *4.1. L'analyse linguistique (et psycholinguistique) des propositions formulées*

a) Comme en témoignent les dictionnaires et autres guides actuellement disponibles, et malgré un certain nombre de divergences ponctuelles<sup>9</sup>, l'aménagement se révèle relativement peu problématique lorsqu'il s'agit de créer des termes féminins pour les noms de métiers, de fonctions, etc.

Certes, des oppositions se sont exprimées çà et là (de la part de l'Académie française, qui défend l'usage des termes masculins existants, du fait qu'ils représentent le genre "non marqué"<sup>10</sup>; de la part d'un auteur comme Morier (1993), qui rejette certaines créations peu conformes aux règles morphologiques du français, etc.). Mais, globalement, on peut considérer qu'un accord est possible.

D'un point de vue théorique, cette entreprise de création lexicale revient, en fait, à adapter la langue, afin que celle-ci corresponde de plus près aux représentations que les gens s'en

---

<sup>8</sup> Ainsi, le terme *cheffe*, devenu d'actualité depuis qu'une de nos ministres s'est officiellement attribué le titre de *cheffe de département*, qui suscite divers articles polémiques, voire ironiques, dans la presse.

<sup>9</sup> A propos d'*auteur* par exemple, pour lequel on trouve *auteur* (Belgique, France), *auteure* (Québec) et *autrice* (Suisse)!

<sup>10</sup> Les termes non marqués sont le plus souvent masculins, mais pas toujours: *girafe*, *panthère*, *personne*, etc.

construisent. Cela revient donc à une prise en compte de la vision spontanée (épilinguistique plutôt que métalinguistique) que les acteurs sociaux se font des relations entre genre et sexe (voir plus haut p.x). Cependant, de telles mesures ne résolvent en rien la question des liens entre langue et réalité, ni celles du marquage et de la neutralisation, qui ont retenu l'attention des linguistes dans la mesure où il s'agit de phénomènes linguistiques fondamentaux et constitutifs de toute langue, cela même si les sujets parlants n'en ont pas forcément une claire conscience.

Socialement, cette entreprise d'adaptation satisfait les demandes formulées dans le sens d'une plus grande égalité dans la langue, mais seulement de manière partielle. D'un côté en effet, la question de l'égalité reste posée au niveau non plus des dénominations de métiers et autres titres, mais à celui de la rédaction de textes, voire dans la langue parlée, où apparaissent d'autres problèmes liés à la gestion des unités grammaticales telles que les pronoms (*il/elle, certain/certaine, chacun/chacune, etc.*), et aux risques de redondance et de répétitions excessives, etc. Nous y reviendrons. D'autre part, la création de doublets — autrement dit d'oppositions systématiques entre formes marquées masculines et formes marquées féminines pour les substantifs désignant des animés humains — donne lieu à des emplois qui conduisent, une fois encore, à constater la nécessité, d'un genre non marqué: ainsi, *Madame \*\*\* est la meilleure juge de tout le pays* n'a assurément pas le même sens que *Madame \*\*\* est le meilleur juge de tout le pays...* On voit bien ici que l'usage d'un terme générique, formellement masculin mais sémantiquement neutre, n'est aucunement synonyme de traitement inégalitaire<sup>11</sup>!

Il est donc évident que les propositions formulées devraient être accompagnées d'études sur la réception qu'en font les personnes concernées, et sur les conséquences, parfois inattendues, qui peuvent découler de leur mise en pratique. C'est à cette condition seulement qu'on évitera des effets indésirables malgré une cause louable<sup>12</sup>, et qu'on évitera aussi la création de formes qui demeureront inusitées, à l'instar de certains termes proposés pour remplacer les anglicismes (*annonceuse* pour *speakerine*, *mercatique* pour *marketing*, etc.)...

---

<sup>11</sup> On ne peut s'empêcher de citer ici M. Yaguello, féministe convaincue et linguiste spécialiste de la question: "L'absorption du féminin par le masculin paraît un phénomène logique et universel; pourtant c'est faux, à ma connaissance, au moins dans un cas: chez les Iroquois, c'est le féminin qui sert de générique. On ne peut pas dire pour autant que la langue iroquoise soit non sexiste, car par ailleurs elle classe les femmes dans les inanimés. Il ne semble donc pas qu'il y ait lieu de s'insurger contre une règle grammaticale qui veut que toute désignation générique ou indéfinie soit reprise par un pronom masculin." (1978, 116)

<sup>12</sup> Il est intéressant de signaler, à ce propos, que les mouvements féministes américains de deuxième génération semblent rejeter aujourd'hui la solution des doublets, et lui préférer la création d'un troisième terme, différent du masculin mais servant de terme générique: "Les Américaines veulent porter les mêmes titres que les hommes à condition que ces titres soient non sexués"; en effet, "l'utilisation de titres différents pour des fonctions identiques permet de camoufler les inégalités de statut et donc de salaire" (d'après Yaguello, 1978, 189).

b) Les propositions qui portent non plus sur le lexique, mais sur la dimension discursive, soulèvent en revanche de nombreuses interrogations. Lorsqu'on rédige un texte, la tâche, éminemment complexe, consiste notamment à élaborer un contenu, à planifier ses idées, à organiser la progression de l'information. Pour assurer la cohésion du texte, il est nécessaire de reprendre des informations déjà fournies, de rappeler ou de redéfinir régulièrement les "objets du discours", mais sans avoir à mentionner à chaque occasion l'ensemble de leurs caractéristiques - qu'elles soient d'ailleurs sexuelles ou non. Dès lors, l'utilisation d'unités grammaticales aptes à neutraliser l'opposition masculin-féminin s'avère inévitable (ainsi les pronoms *ils*, *certain*, *ceux-ci*, etc.). Maintenir tout au long de la rédaction des désignateurs du type: *il et elles* ou encore: *les cheffes et les chefs de service* conduit en effet à une redondance stylistique excessive: elle exige, en phase de rédaction, une attention particulièrement astreignante, notamment pour maîtriser l'ensemble des accords... De surcroît, le décodage est rendu inutilement coûteux et compliqué, l'attention des lecteurs étant constamment ramenée à une donnée sémantique - l'opposition entre le sexe masculin et le sexe féminin - qui peut s'avérer totalement non pertinente dans le contexte de communication concerné. Certes, la solution dite "créative", proposée dans le document de la Chancellerie fédérale, qui consiste à prôner le recours à l'ensemble des procédés disponibles (doublets, neutralisation, reformulation, etc.) pour éviter les "masculins non marqués", accorde une certaine latitude aux usagers: elle n'en est pas moins difficile à respecter dans la langue écrite ou orale spontanée. Le sort d'un règlement proposé dans une ville de Suisse romande, et rédigé selon ce principe, doit faire réfléchir: nullement remis en cause quant à la recherche d'égalité qui le sous-tend, le texte a toutefois été renvoyé par le législatif, en raison des lourdeurs stylistiques qu'il comporte et de sa formulation alambiquée...

En fait, les propositions qui consistent à modifier les pratiques rédactionnelles ne sont guère gérables dans des conditions "normales" de production du discours; elles ne sont pas non plus adaptées à tous les types de texte et à tous les contextes de communication. A propos des perspectives de comportement "volontariste" par rapport à l'usage des pronoms, M. Yaguello est d'avis que "le système pronominal fait trop partie des structures de la langue pour qu'on puisse infléchir son évolution naturelle" (1978, 188).

Si l'on voulait à tout prix généraliser, et introduire dans l'enseignement de la langue, l'usage de tels procédés rédactionnels, on pourrait sérieusement craindre que la maîtrise de la langue ne soit rendue plus difficile encore, et que ne soit renforcé le caractère sélectif, élitiste, de l'enseignement du français... Cela sans aucune garantie que les discriminations de fait entre les sexes n'en disparaissent plus vite pour autant.

Il nous semble dès lors nécessaire de bien réfléchir avant de prendre des mesures dont la pertinence ne serait pas avérée, et qui, de toute manière, ne pourraient être généralisées sans une contrainte accrue pesant sur l'expression. L'extrait d'article suivant, sous la plume d'une journaliste connue et qui ne saurait être taxée de réactionnaire, exprime bien la complexité du problème; elle y réagit avec violence contre ce qu'elle appelle la "féminisation du pluriel"<sup>13</sup>:

*(...) En tant qu'individu, je suis une femme. En tant que membre d'une collectivité mixte, pourquoi devrais-je être désignée telle? On croyait ouvrir le jeu, on le ferme. (...)*

*Je crains la disparition du "nous", où il y avait tout le monde. Je résiste.*

*(J. Kuntz, Le Temps, 2 novembre 1998)*

La réflexion devrait, en conséquence, porter non seulement sur les notions de marque et de neutralisation, mais, plus généralement, sur les différents types de désignation et sur les *procédés référentiels* mis à disposition par les langues. En effet, quand on désigne un objet ou une personne, ce n'est jamais dans l'abstrait, mais toujours en fonction d'un certain contexte de communication, et en fonction d'intentions énonciatives qui peuvent être extrêmement diverses (cf. Apothéloz & Béguelin 1995, Béguelin 1995). Et si l'expression de l'opposition masculin-féminin s'avère utile, voire indispensable, par exemple dans les offres d'emploi, il n'en découle pas *ipso facto* qu'elle soit adaptée à n'importe quel contexte cognitif ou argumentatif.

#### 4.2. Agir sur la langue

Les entreprises normatives engagées dans d'autres domaines (emprunts à l'anglais, rectifications orthographiques) montrent bien combien il est délicat de prétendre modifier les usages linguistiques. Cela semble possible lorsqu'on vise la rédaction de documents officiels, mais beaucoup plus difficile, voire discutable, lorsqu'on vise les usages quotidiens — notamment en raison du principe de la liberté individuelle. Une approche par trop prescriptive nous paraît par conséquent peu souhaitable, et nous lui préférons une approche incitative, qui reste critique devant l'arbitraire relatif de toute décision normative et qui, surtout, laisse une large place à la diversité langagière, en évitant les excès du "politiquement (ou linguistiquement) correct".

---

<sup>13</sup> Qui consiste à dire par exemple *les Suisses et les Suissesses, les téléspectatrices et les téléspectateurs*, etc.

Lors de la conférence de presse organisée pour la présentation du Guide belge, E. Tomas, ministre de la culture du Gouvernement de la Communauté française, s'est exprimé en ce sens: "On ne légifère pas sur la langue française comme on le fait sur la circulation routière"; et il enchaînait aussitôt: "On ne décrète pas l'usage de la langue. On ne peut que s'efforcer de l'influencer, au travers notamment des actions de l'administration et de l'enseignement, qui auront un rôle pilote à jouer dans ce domaine". (document photocopie)

De ce point de vue, l'école peut certainement agir positivement, moins peut-être en imposant de nouvelles normes qu'en amenant les élèves à développer des représentations langagières plus riches, plus ouvertes — qu'il s'agisse de l'expression du genre, mais aussi de la confrontation à la diversité des langues, à la variation sociale, etc. — bref, à construire une autre relation au langage. Les travaux regroupés sous les dénominations de "Language awareness" (Hawkins 1987), "Eveil au langage" ou "Ouverture aux langues" (Dabène 1991, Moore 1995, Candelier 1998, de Goumöens et al. 1999) vont dans ce sens et il serait, selon nous, tout à fait bénéfique d'aborder la question du genre dans une telle perspective. C'est d'ailleurs ce qui a été fait dans le contexte d'un projet visant à introduire des supports didactiques d'"éveil au langage / ouverture aux langues" à l'école romande (projet EOLE, cf. COROME 1998):

- Un premier support, destiné aux élèves de 7 à 9 ans, vise à leur faire prendre conscience que le genre varie d'une langue à l'autre, par exemple entre les langues romanes qui leur sont les plus proches: *la tomate*, mais *il pomodoro* (it.), *el tomate* (esp.), *o tomate* (port.)... Cette prise de conscience, parfois difficile (cf. de Goumöens et al., 1999), est nécessaire à la compréhension des débats sur la féminisation; elle est surtout utile en vue de l'apprentissage d'autres langues.
- Un deuxième support, destiné cette fois aux élèves du secondaire (11 - 14 ans), permet d'approfondir ce premier travail, en rapprochant d'autres langues encore. Il s'agit en l'occurrence de l'allemand (langue obligatoirement étudiée, souvent objet de représentations négatives chez les jeunes Romands), mais aussi des langues issues de la migration et présentes dans beaucoup de classes (l'albanais, le turc, le portugais, etc.) ainsi que du *swahili* — qui présente la propriété intéressante d'être une langue à classes nominales. Ce support aborde également la question des remotivations poétiques (cf. le texte qui figure en exergue de cet article).
- Un troisième support, destiné à ces mêmes élèves, permet d'aborder plus directement les questions relatives aux enjeux linguistiques et sociaux des formulations non sexistes, afin que les élèves comprennent les enjeux du débat, découvrent les solutions proposées dans

diverses langues, examinent les pratiques en usage dans leur environnement, etc. Nous fournissons en annexe quelques extraits de ce support.

De telles activités intéressent les élèves et les conduisent à développer une culture langagière qui fait largement défaut à l'heure actuelle. Elles sont de nature à en faire de vrais *usagers*, capables, comme les y invite avec un brin d'hypocrisie l'Académie française, de choisir leurs usages dans les limites permises par la langue. Ces activités nous paraissent également propres à faire avancer la cause de l'égalité, sans qu'il soit nécessaire de réglementer les usages langagiers.

## 5. Conclusions

Sur la base des divers échanges qui ont eu lieu, la position de la DLF peut finalement être résumée en six points:

- (1) Les pratiques langagières interviennent dans la plupart de nos activités sociales. Il est donc important que ces pratiques aillent dans le sens d'une plus grande égalité entre hommes et femmes. Mais pour soutenir les efforts entrepris, il est également nécessaire que des études attentives soient menées, par exemple sur les contextes énonciatifs et discursifs où il est opportun ou non d'introduire des formulations particulières, sur l'accueil que le public réserve aux solutions préconisées, sur l'efficacité pratique que l'on peut attendre de l'élaboration de règles en ce domaine, etc.<sup>14</sup>
- (2) La DLF soutient donc les actions entreprises, pour autant que:
  - leur valeur prescriptive se limite aux secteurs qui relèvent de l'Etat de droit (domaines législatif et juridique en particulier); en vertu du principe de la liberté d'expression, le public ne devrait faire l'objet que de mesures incitatives;
  - leurs conséquences soient évaluées, afin d'éviter qu'elles n'aillent à fin contraire des buts poursuivis.

---

<sup>14</sup> Il conviendrait notamment d'évaluer les effets réels des propositions mises en oeuvre et de les ajuster en conséquence. Rappelons que l'usage systématique de doublets peut provoquer des effets indésirables: marquage de l'appartenance sexuelle dans des contextes où cela n'est pas souhaitable (cf. l'exemple de *judge*, supra p. 5), apparition de nouvelles différences de sens pouvant elles-mêmes conduire à des discriminations (cf. note 11); etc.

- (3) Les mesures prises pour doter d'une forme féminine les termes de professions, les titres, etc. satisfont dans l'ensemble aux exigences formulées sous (2): elles permettent, dans les secteurs relevant de l'officialité, de répondre au désir des femmes qui veulent disposer de dénominations leur assurant une plus grande "visibilité" sociale. Toutefois, dans l'application de ces mesures, il convient de respecter le point de vue — bien représenté aussi — des femmes qui ne tiennent pas à l'usage de termes marqués.
- (4) Les propositions relatives à la rédaction des textes s'avèrent nettement plus problématiques et suscitent des réserves importantes:
- Dans la syntagmatique du discours, il ne paraît ni possible, ni souhaitable, d'éviter l'emploi d'unités linguistiques "non marquées", qui englobent et neutralisent les deux genres tout en assurant la progression du texte sans effet de surcharge cognitive et sans redondance stylistique;
  - Dans le discours quotidien et dans les textes, l'inégalité entre les sexes se manifeste dans une large mesure à travers les contenus exprimés, les stéréotypes mis en jeu, et les connotations dont certains termes sont porteurs. S'il est utile d'inviter les gens à préférer les formulations non discriminatoires, ce n'est pas la langue en tant que telle qui est ici en cause.
- Aussi nous semble-t-il que l'idée d'une action systématique portant sur la dimension discursive ou textuelle devrait être abandonnée, ou laissée à l'initiative individuelle.
- (5) *A fortiori*, il nous semble exclu d'envisager une intervention sur la langue parlée spontanée, qui échappe d'ailleurs en bonne partie au contrôle normatif.
- (6) Dans ce dossier délicat, il est nécessaire de développer une large concertation entre les instances politiques et administratives concernées, les milieux scientifiques et les associations intéressées. Une concertation est également souhaitable aux niveaux intercantonal, fédéral et international (en priorité entre pays ou régions francophones).

Une remarque finale, qui trouve toute sa pertinence dans le contexte helvétique: si bien menés soient-ils, les aménagements linguistiques ne sauraient, par eux-mêmes, assurer l'égalité entre les sexes. Ils n'y contribueront que s'ils s'accompagnent d'une réelle évolution sociale, permettant l'accession des femmes aux postes hiérarchiquement les plus élevés. Or, en Suisse, cet objectif est encore loin d'être atteint. Dès lors, les débats linguistiques sur le bon usage

des marques de genre sont utiles, mais ces débats ne devraient en aucun cas passer au premier plan, et servir d'alibi au maintien des discriminations culturellement héritées.

## Bibliographie

- Apothéloz Denis & [Reichler] Béguelin Marie-José, "Construction de la référence et stratégies de désignation", in *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)* 23, 1995, 227-271.
- [Reichler-] Béguelin Marie-José, "Alternatives et décisions lexicales dans l'emploi des expressions démonstratives", *Pratiques* 85, mars 1995, 53-87.
- BELGIQUE. DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. SERVICE DE LA LANGUE FRANCAISE. - Mettre au féminin : guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre / publ. Coordonnée par Martine Garsou. - Bruxelles : Henry Inberg, [s.d.]. - 72 p. ; 19 cm
- Candelier, M. (1998). L'éveil aux langues à l'école primaire, le programme européen "Evlang". In: J. Billiez [Ed.] *De la didactique des langues à la didactique du plurilinguisme* (pp. 299-308). Grenoble: CDL-LIDILEM.
- CONFERENCE INTERCANTONALE DES CHEFS DES DEPARTEMENTS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN (CIIP). Délégation à la langue française (DLF). - Les rectifications de l'orthographe du français : principes, commentaires et liste des graphies rectifiées / Marinette Matthey. - Neuchâtel : Institut de recherche et de pédagogie (IRDP), 1996. - 47 p. ; 21 cm. - Bibliogr. p. 45-47
- COROME (1998). *Eveil au langage / Ouverture aux langues. Avant-projet du groupe d'étude*. Neuchâtel, Commission romande des moyens d'enseignement.
- Dabène, L. (1991). Enseignement précoce d'une langue étrangère ou éveil au langage? *Le français dans le monde*, Numéro spécial, Août-septembre, pp. 57-63.
- de Goumöens, C., de Pietro J.-F. & Jeannot, D. (1999). Des activités d'éveil au langage et d'ouverture aux langues à l'école: vers une prise en compte des langues minoritaires. *Bulletin linguistique appliquée* 69/2, 7 - 30.
- Hawkins, E. (1987). *Awareness of Language: an introduction*. Cambridge, Cambridge University Press.
- La FEMINISATION des noms de métiers : en français et dans d'autres langues / sous la dir. d'Anne-Marie Houdebine-Gravaud. - Paris [etc.] : L'Harmattan, 1998. - 198 p. ; 22 cm. - ISBN 2-73847-0424
- Moore, D. (1995). Eduquer au langage pour mieux apprendre les langues. *Babylonia* 2, 26-31.
- MOREAU, Thérèse. - Le nouveau dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions. - Nouvelle éd. entièrement remaniée. - Genève : Métropolis, 1999. - 180 p. ; 18 cm. - ISBN 2-88340-089- X. - Bibliogr. p. 179-180
- MOREAU, Thérèse. - Pour une éducation épïcène : guide de rédaction et de ressources pour documents scolaires s'adressant aussi bien aux filles qu'aux garçons. - Lausanne : Réalités sociales, 1994. - 281 p. ; 24 cm. - ISBN 2-88146-067-4. - Bibliogr.
- QUEBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE. - Au féminin : guide de féminisation des titres de fonction et des textes. - [S.l.] : Les publications du Québec, 1991. - 34 p.
- SUISSE. GROUPE DE TRAVAIL INTERDEPARTEMENTAL. - La formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs / rapport d'un groupe de travail interdépartemental de la Confédération ; cartoons: Anna Regula Hartmann-Allgöwer ;

trad.: Chantal Fröhlich. - Berne : Chancellerie fédérale suisse, 1991. - 86 p. : ill. ; 30 cm. - Bibliogr

WHORF, Benjamin Lee. - Linguistique et anthropologie : [les origines de la sémiologie] : essai. - Paris : Denoël, 1969. - 220 p. : ill. ; 19 cm. - (Bibliothèque Médiations ; 90)

YAGUELLO, Marina. - Les mots et les femmes : essai d'approche socio-linguistique de la condition féminine / Marina Yaguello. - Paris : Payot, 1978.- 202 p. ; 23 cm. - (Langages et sociétés). - ISBN 2-228122-1-06

**Annexe: extraits d'une activité EOLE sur le genre naturel  
et le genre grammatical**

**1er extrait: Des drôles de termes...**

Il n'est pas rare, dans notre société, de pouvoir entendre des paroles telles que celles-ci:

*J'ai rencontré le chef. Elle était de bonne humeur...*

— Comment pourrait-on la modifier pour mieux indiquer que la personne dont on parle est une femme?

.....

— Que pensez-vous des solutions proposées dans les 5 dictionnaires ou ouvrages suivants:

1. Masc. un chef; fém. une chef (le féminin “une chef” appartient déjà à l’usage). [Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre. Communauté française de Belgique, Conseil supérieur de la langue française, Service de la langue française]

2. chef n. m. Un *chef* est celui qui commande, c’est un dirigeant, un responsable, un patron: *un chef d’Etat, un chef d’entreprise, un chef de bande*. cheftaine n. f. une *cheftaine* est responsable d’un groupe de jeunes scouts, de louveteaux, etc. [Larousse Maxi débutants, 1986]

3. CHEF n. m. Personne qui est à la tête de quelque chose, qui dirige, commande, gouverne. (remarque: le féminin est employé par familiarité ou pour des fonctions techniques). [Le Nouveau Petit Robert, édition 1994].

4. *chef* devient *cheffe*, mais peut aussi être épïcène (*une chef*). [Dictionnaire féminin - masculin des professions, des titres et des fonctions. Editions METROPOLIS, Genève]

5. chéfesse Le féminin de *chef* devrait être *chève* si l’on suit le modèle [de dérivation morphologique] qui donne *serf/serve* ou *veuf/veuve*. Le féminin *chéfesse* est une formation populaire porteuse de dérision puisqu’elle rime avec *fesse*. Le *Trésor de la langue française* nous le donne avec un sens ethnologique. On peut donc être “chéfesse” d’une tribu de “sauvages”. La langue orale utilise également la forme épïcène (voir *enfant, élève* et aussi *prof*) *la chef*. *Cheftaine* est emprunté à l’anglais. C’est le seul féminin de *chef* attesté dans tous les dictionnaires, mais avec un sens restreint lié à son origine (le mouvement scout). Une femme est donc condamnée à rester “Madame le Chef de clinique” ou “Madame le Chef de cabinet”. [M. Yaguello, *Le sexe des mots*, Paris, Belfond, 1989]

[cf. corpus de référence en annexe: articles de presse portant également sur ce terme “chef”]

### 2ème extrait: Observer les médias

[Cette étape peut être réalisée par petits groupes, ou par la classe dans son ensemble]

Plusieurs manières d’indiquer l’appartenance sexuelle des personnes ont été examinées. Pouvez-vous à présent analyser les offres d’emploi que vous avez vous-même trouvé dans des quotidiens ou des magazines et les placer dans le tableau ci-dessous?

Forme masculine	forme féminine	doublet	autre solution

Où trouve-t-on le plus grand nombre de formes?

Y a-t-il des différences d’un journal à l’autre?

Est-ce qu’il y a des cas où l’emploi d’une forme unique vous paraît justifié par le caractère exclusivement masculin ou féminin de la profession en question?

[La même activité peut trouver un prolongement dans d’autres langues]

### 3ème extrait: Et dans les autres langues?

— En français, il serait assurément possible de lire une invitation de ce type:

*Les étudiants et leurs amis sont tous invités à la fête. Ils peuvent apporter un dessert ou du vin.*

Comment la traduiriez-vous en allemand?

.....  
.....

[par exemple: *Die Studenten und ihre Freunde sind alle zum Fest eingeladen. Sie können ein Dessert oder eine Flasche Wein mitnehmen, wenn sie wollen*]

— Voici, pour l’allemand, quelques autres formulations possibles. Quels sont les moyens utilisés? Qu’en pensez-vous? Connaissez-vous des moyens comparables en français?

1. Die Studentinnen und Studenten sowie ihre Freundinnen und Freunde sind ...
2. Die Studenten/-innen und ihre Freunde/-innen sind ...
3. Die StudentInnen und ihre FreundInnen sind ...
4. Die Studierenden und ihre Freunde sind ...

[La même activité peut également être conduite en anglais (où s'ajoute un jeu possible sur le pronom de reprise *they*): *The students and their friends are all invited to the party. They may take a dessert or a bottle of wine with them*, ou dans d'autres langues présentes dans la classe]

— Voyez-vous, en français, d'autres manières de formuler la même invitation?

.....  
 .....

— En quoi les phrases ci-dessous, anglaises ou allemandes, tentent-elles d'intégrer les principes d'une formulation non sexiste?

1. Was soll frau tun, um akzeptiert zu werden?
  2. Die Schweizer Bevölkerung hat entschieden.
  3. Der Kaufmann und die Kauffrau haben ihr Geschäft verlassen.
  4. Someone has lost their hat.
- etc.

[Cf. Formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs. Document de la Chancellerie fédérale, 1991.]

— Comment pourrait-on réécrire cette phrase si l'on veut éviter les formes exclusivement masculines?

*Les chefs et leurs collaborateurs sont de vrais professionnels qui répondent aux demandes des privés qui se recrutent parmi les étudiants, les écoliers et les politiciens. Il ne faut pas oublier les auteurs de manuels scolaires qui permettent aux enseignants d'éviter des stéréotypes, sexistes en particulier.*

.....  
 .....

.....  
.....

Comparez à présent votre solution avec celles qu’ont proposé un adversaire de la féminisation des termes et un partisan de celle-ci:

- (a) “Les chef-fe-s et leurs collaborateurs/trices sont de vrai-e-s professionnelle-s qui répondent aux demandes des privé-e-s qui se recrutent parmi les étudiant-e-s, les écolier-e-s et les politicien-ne-s. Il ne fait pas oublier les auteur-e-s de manuels scolaires qui permettent aux enseignant-e-s d'éviter des stéréotypes sexistes en particulier.”
- (b) “Les responsables et leur équipe pratiquent un vrai professionnalisme, répondant aux demandes émanant de personnes privées qui se recrutent dans les hautes écoles, les établissements scolaires et les milieux politiques. Il ne faut pas oublier celles et ceux qui rédigent des manuels scolaires permettant au personnel enseignant d'éviter des stéréotypes sexistes en particulier.”

— Selon vous, est-ce (a) ou (b) qui est pour la féminisation? Justifiez votre réponse.

.....  
.....  
.....